



## Informations aux salariés : campagne de vaccination 55-74 ans

### Je peux bénéficier de la vaccination uniquement si

- Je suis salarié(e) d'une entreprise adhérente à l'AISMT
- Je suis volontaire
- Je suis âgé(e) de 55 et 74 ans inclus.

### Pour prendre RDV

- Je vérifie que je suis éligible à la vaccination (Age)
- J'appelle mon Service de Santé au Travail de Cambrai au 03.27.72.63.74.
- Je peux également faire le choix de solliciter mon médecin traitant ou mon pharmacien pour cette vaccination.

### Mon RDV

- Il me sera adressé personnellement après vérification de mon éligibilité et selon la disponibilité des doses.
- Mon employeur ne sera pas destinataire du RDV.
- La vaccination ne sera pas organisée dans mon entreprise dans le respect du secret médical.

Cette procédure a été établie le 12 AVRIL 2021 selon les dernières instructions gouvernementales et pourra faire l'objet d'évolutions.

Elle ne concerne pas les professionnels du secteur de la santé et du secteur médico-social qui bénéficient d'un protocole particulier.